

Mobilisation des viticulteurs pour la qualité de l'eau

De 2016 à 2020, une vingtaine de viticulteurs du Luberon ont mené une opération pilote visant à mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec) sans ajout d'herbicides sur leurs parcelles. Cette entreprise menée en partenariat avec le Parc naturel régional du Luberon et la Chambre d'agriculture de Vaucluse avec le soutien de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'implication du groupe Marrenon et de l'AOC Luberon a dressé un bilan de ces pratiques au terme de ces cinq années.

Il en ressort que les agriculteurs ont pu étendre la pratique d'arrêt d'herbicides sur plus de 85 % de leurs surfaces et non pas uniquement sur les aires engagées en Maec.

32 % de terres sans herbicide en plus

De ce fait, les surfaces sans traitement herbicide ont augmenté de 32 % au cours de ces cinq ans et permirent de doubler les espaces en herbe. On note que 90 % des exploitations n'ont pas relevé de baisse significative des rendements liés au travail du sol. Au vu de ce bilan positif, le Parc du Luberon et la Chambre d'agriculture de Vaucluse souhaitent prolonger cette opération pour 2021-2022 avec le soutien de l'Union européenne (Feader) et de l'État. Le Parc sollicite les viticulteurs du Luberon qui n'ont pas bénéficié des mesures à s'engager sur une nouvelle Maec

pendant deux ans : mesure VIO2 "0 herbicide" 278,82 par hectare engagé. Mesure VIO3 "Enherbements permanents semés 1 inter-rang sur 2" 122,39 par hectare engagé.

Pour tout renseignement, contacter la Chambre d'Agriculture de Vaucluse au 04 90 23 65 50 ou 06 29 83 06 16 - Viviane. sibe@vaucluse.chambagri.fr ou Mathieu Berson du Parc du Luberon : 04 90 04 41 93 – mathieu.berson@parcduluberon.fr ou les caves coopératives du Luberon.



Des terres qui se retrouvent sans herbicide, c'est ça le grand projet de la région.